

ON VEUT SABOTER LA LOI ÉLECTORALE

L'Assemblée étudie présentement un projet de loi qui met en danger notre droit de vote — L'honnêteté des élections, déjà douteuse, recevrait son coup de mort — Les ouvriers doivent protester avec tous les citoyens

MONTREAL
8609 DE CASPE
M. ALFRED CHARPENTIER

Le Travail

VOL. XXIX — No 4

Montréal, 30 janvier 1953

Le règne du 'télégraphe'!

Ce projet est, sans hésitation, le plus mauvais qui ait jamais été présenté. C'est un sabotage général de la loi électorale dans le but évident de rendre à jamais impossible le renversement du régime par des élections.

On tue l'égalité

Jusqu'à présent, l'un des principes fondamentaux de la loi électorale était de mettre le parti ministériel, et le parti de l'opposition à peu près sur un pied d'égalité. Le parti ministériel avait un avantage dans la nomination par le gouvernement du président de l'élection pour chaque district électoral, mais par ailleurs l'on s'était préoccupé à presque toutes les étapes, d'assurer à l'Opposition une participation aux diverses opérations électorales. C'est là le principe que le projet met de côté, en substituant au régime de deux énumérateurs celui de l'énumérateur unique. Cet énumérateur, on a évidemment l'intention d'en faire ensuite un agent d'élection du parti ministériel, puisqu'on a soin de proposer qu'il cesse d'être officier d'élection aussitôt les listes terminées.

Après cela, l'on fait en sorte que le parti ministériel ait un moyen sûr d'acheter des abstentions, car on propose que les électeurs ne puissent voter à Québec et à Montréal, s'ils se sont départis de leur certificat d'inscription.

Des juges provinciaux

Enfin, l'on enlève aux juges de la Cour Supérieure le soin de présider au recomptage, pour le confier aux magistrats de district. Comme ces derniers ont presque tous été nommés par l'administration actuelle, il est facile de voir où l'on veut en venir.

Les principales dispositions à signaler sont les suivantes :

Le paragraphe B de l'article 1 aurait pour effet de décréter, qu'un énumérateur ne sera plus officier d'élection aussitôt après la confection de la liste. Le but évident de cette disposition, c'est d'écarter l'application de l'article 260 lequel interdit à tout officier d'élection d'agir comme agent d'un candidat. La conséquence de cette disposition en regard de l'établissement du régime de l'énumérateur unique, est tout à fait évidente. L'énumérateur unique sera un travailleur d'élection désigné par le parti ministériel. Il touchera une rémunération payée par le gouvernement pour son travail d'énumérateur. Après cela, il deviendra un travailleur d'élection au service du candidat du parti ministériel, et il aura

l'avantage de pouvoir utiliser tous les renseignements recueillis dans l'exercice de ses fonctions comme énumérateur. Le fait d'avoir agi comme énumérateur lui facilitera singulièrement toute manœuvre auprès des électeurs, spécialement des manœuvres destinées à s'emparer du certificat d'inscription, où à le rendre inutilisable lorsqu'il s'agit d'adversaires. Il est facile de voir quel formidable avantage cette disposition accorde au parti ministériel, dans quelle infériorité cela place l'Opposition, et combien toutes les fraudes et les intrigues sont favorisées.

Les pratiques malhonnêtes à l'abri de la loi

L'article 7 a pour objet d'étendre à tous les officiers d'élection l'immunité que la loi actuelle accorde au président général des élections, à son suppléant et à son adjoint. Cela va tout à fait à l'encontre des traditions britanniques d'après lesquelles l'on ne peut se couvrir de fonctions officielles pour accomplir des actes dommageables à autrui. Depuis quelques années, la législation passée par le gouvernement provincial met un nombre sans cesse croissant de fonctionnaires à l'abri de toute intervention des tribunaux. C'est à ce point que le premier numéro du "McGill Law Journal" a publié comme premier article "The twilight of judicial control in the Province of Quebec".

L'article 12 comporte tout d'abord le remplacement pour les sections urbaines des deux énumérateurs nommés l'un par le premier ministre, l'autre par le Chef de l'Opposition par un seul énumérateur qui, évidemment, sera du parti ministériel. Le système des listes préparées par des énumérateurs a été introduit dans la législation de la province par une loi de 1941 (5 Geo. VI, ch. 19). Avant cela, les listes étaient préparées à l'avance par les autorités municipales. Dans les grandes villes, surtout à Montréal, l'ancienne méthode fournissait des listes très incomplètes et très mal faites. La loi de 1941 avait été faite pour permettre aux femmes de voter à des élections partielles; elle donna de si bons résultats, que l'année suivante, l'on faisait une nouvelle loi électorale qui prévoyait la confection de la liste par deux énumérateurs, l'un nommé par le parti ministériel l'autre par le parti de l'Opposition (6 Geo. VI, ch. 13). En 1945, la nouvelle loi électorale garda le système de deux énumérateurs, sauf pour les sections de vote rurales pour lesquelles on prévoyait un énumérateur et un reviseur.

(suite à la page 4)

ARVIDA

Des ouvriers qui ont compris

Il ne faut pas parler seulement de nos misères. Je sais bien que Le Travail y a tendance, ce qui se comprend assez facilement quand on songe à tout ce que le mouvement a dû traverser depuis quelques années.

Mais il faut aussi, à l'occasion, signaler nos succès, souligner une réalisation, montrer les progrès de l'esprit syndical dans l'un ou l'autre secteur de l'industrie.

Cette semaine, les gars d'Arvida nous donnent une démonstration de ce que peut faire l'esprit syndical.

Nos lecteurs savent que les 5,000 métallurgistes à l'emploi de l'Alcan ont dénoncé leur contrat de travail au début de l'automne. On sait aussi que les négociations directes ont échoué, de même que la conciliation et qu'on en est rendu là-bas à l'arbitrage.

Or, le contrat qui régissait les conditions de travail se trouve expiré depuis le 15 novembre. Inutile de dire que la Compagnie a aussitôt cessé, après l'expiration du contrat, la perception de cotisations, escamotant sans doute que cela porterait aux cadres du syndicat un rude coup, un coup capable de l'affaiblir pour toute la période dangereuse de l'arbitrage.

Mais les syndiqués, qui comprennent désormais la nécessité de leur organisation, ont vite fait de corriger cette situation.

Au temps où la compagnie les percevait, les cotisations étaient fixées à \$1.50 par mois. Dès que l'employeur eut cessé de les percevoir, l'assemblée des membres élevait cette cotisation à \$3.00 par membre, par mois, et formait une brigade de 453 percepteurs pour assurer au syndicat les moyens de mener jusqu'au bout sa lutte pour un contrat juste.

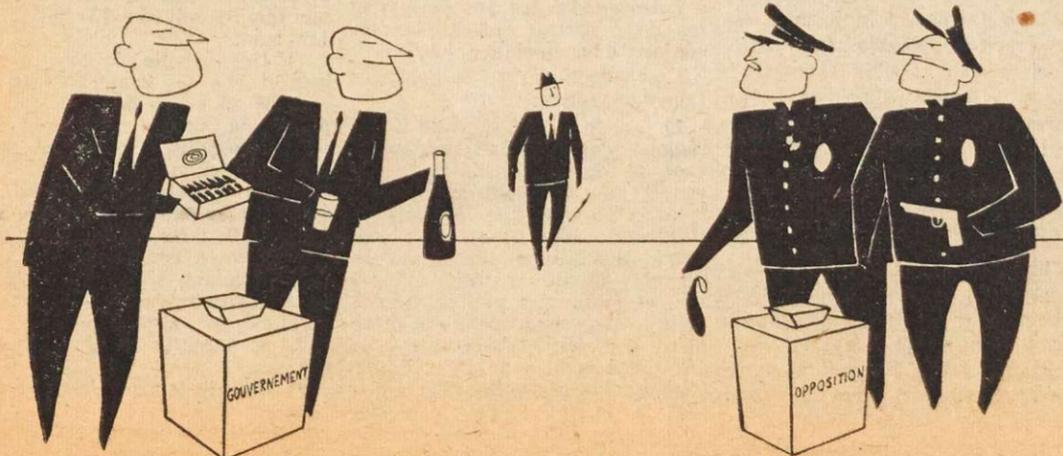
Les résultats? Ils sont magnifiques. Au moment où nous traçons ces lignes, plus de 92% des membres du syndicat ont déjà acquitté leurs cotisations de 3.00 pour les mois de décembre et de janvier.

On dira que le paiement des cotisations, c'est l'ABC du syndicalisme. Mais quand une masse de travailleurs comme celle d'Arvida réagit aussi rapidement et reste fidèle à des cotisations doublées, au milieu de circonstances aussi difficiles, il faut bien en conclure que l'esprit syndical a progressé.

C'est dire que malgré tous les obstacles et toutes les difficultés, le syndicat d'Arvida va de l'avant. C'est la meilleure garantie pour les mois qui viennent et le succès d'un contrat juste à brève échéance.

GERARD PELLETIER.....

EST-CE A CELA...



que le gouvernement veut en venir?

DANS CE NUMÉRO

HISTOIRE D'UN GREVISTE
(Page 3)

LE PROBLEME OUVRIER
(Page 4)

IL N'EST PAS NECESSAIRE...
(Page 6)

UNE COMPARAISON A FAIRE
(Page 7)

NEWS DIGEST
(Page 7)

REVUE de PRESSE

Deux commentaires

La décision de la C.T.C.C. de ne point donner suite à l'arrêt général de travail décrété dans le but de défendre le libre exercice du droit d'association syndicale dans la province de Québec a suscité de multiples commentaires dans les journaux. Nous en avons signalé quelques-uns la semaine passée. En voici quelques autres tirés de "Notre Temps" et de "l'Action Catholique".

Dans "Notre Temps"

Dans "Notre Temps", M. Léopold Richer félicite la C.T.C.C. de son geste. Il le fait sans arrière-pensée, même s'il y a eu quelques frictions sur le sujet entre ce journal et notre mouvement.

"Je ne puis taire la satisfaction que j'éprouve en face d'une telle décision, écrit-il. Elle exigeait incontestablement du courage, de l'esprit chrétien, voire de l'abnégation. Il faut savoir tout ce que cela coûte aux hommes engagés dans l'action pour revenir sur une décision antérieure. Je ne doute pas que cette décision ne rehausse le prestige de la C.T.C.C."

Après avoir souligné la déception que lui a causé le débat à l'Assemblée législative sur la grève de Louiseville, M. Richer ajoute que la C.T.C.C. a raison d'affirmer que le gouvernement provincial n'a plus de prétexte de ne pas régler rapidement et équitablement le conflit de Louiseville, tout le monde admettant qu'il se commet une grave injustice sociale à Louiseville.

"Puisque tel est le cas, continue le directeur de "Notre Temps", que la compagnie abandonne ses refus et que le gouvernement fasse pression pour que les employeurs se rendent à la saine raison".

Et M. Richer conclut: "La C.T.C.C. vient de poser un geste louable et raisonnable en renonçant à la grève générale. Qu'on suive son exemple! Que la compagnie tende la main au syndicat! Et que le gouvernement, se plaçant résolument en face du bien commun, use de son autorité pour résoudre un conflit qui constitue un véritable obstacle à la paix sociale".

Dans "L'Action Catholique"

"L'Action Catholique" a également commenté la décision de la C.T.C.C. d'une façon beaucoup moins sympathique cependant. Sous le titre "Syndicalisme quand même", qui est déjà très réticent, l'auteur de l'article, M. L.-P. Roy, après s'être ébréoué dans une exclamation sonore, enchaîne aussitôt:

"Les dirigeants d'un groupement prennent-ils une décision qui ne nous plaît pas ou expriment-ils une opinion qui est contraire à la nôtre? A l'instant, nous perdons l'estime que nous avions pour ce groupement.

"N'est-ce pas beaucoup ce qui se produit depuis quelques semaines? Que de gens laissent ébranler leur foi dans le syndicalisme, parce qu'ils n'acceptent pas le point de vue des dirigeants de la C.T.C.C. dans la malheureuse affaire de Louiseville".

De gens qui croient vraiment dans le rôle d'un véritable syndicalisme, c'est-à-dire d'un syndicalisme catholique actif et combattif, de gens qui ne se servent pas du mouvement syndical comme d'un tremplin pour atteindre certains buts, nous n'en connaissons pas qui ont laissé ébranler leur foi en lui. Au contraire, chez ceux qui aiment les gens capables de se tenir debout et de lutter pour faire régner la justice, on n'a trouvé, dans les difficultés actuelles, que de la sympathie, de l'encouragement, voire de l'admiration. Mais, c'est là une chose dont nous avons renoncé depuis longtemps à convaincre les tenants de l'action sociale en pantoufles. Ils ne peuvent comprendre que la société actuelle ne pourra être restaurée que par une action difficile et périlleuse. Pour eux, ils croient que tout est fini quand ils ont exposé vaguement, et pas trop souvent, les principes de la doctrine sociale de l'Eglise.

D'ailleurs, de ce fait, il est facile de se rendre compte, en poursuivant la lecture de l'article de L.-P. Roy. Impossible de découvrir dans cet article le moindre mot de commentaire sur les raisons extrêmement graves qui ont amené la C.T.C.C. à renoncer à sa décision.

Evidemment, on ne pouvait pas demander un pareil engagement à un journal qui, malheureusement, cherche par tous les moyens à vivre dans les bonnes grâces du régime politique établi. Dire au gouvernement provincial qu'il n'avait plus aucun prétexte pour refuser de régler rapidement et équitablement la grève de Louiseville, cela aurait été naturellement un trop grand risque d'encourir les foudres de M. Duplessis. C'est pourquoi son appel à la bienveillance et à la générosité n'émeut guère. Ce sont des mots qui n'ont pas d'âme.

LA SEMAINE

QUEBEC

Chantiers maritimes

M. Armand Pouliot vient d'être choisi comme nouveau président du syndicat des travailleurs des chantiers maritimes de Lauzon. Il remplace M. Paul Côté, sortant de charge. Le syndicat groupe les ouvriers de la Davie Shipbuilding and Repairing Company.

Les autres élus sont MM. Arthur Nadeau, 1er vice-président; Louis-Philippe Ouellet, 2e vice-président; Maurice Desbiens, secrétaire; Roland Labrecque, trésorier (rélégué pour un 2e mandat); Camille Lapointe et Albert Demers, 1er et 2e directeurs; Albert Langlois, sentinelle.

Les élections eurent lieu au cours de l'assemblée générale et annuelle des membres du syndicat. MM. Raymond Parent organisateur de la Fédération nationale de la Métallurgie, et Jean-Paul Marcotte, agent d'affaires du syndicat, agissaient respectivement comme président et secrétaire d'élections.

Au Conseil Central

Les membres du Conseil central des Syndicats de Québec ont approuvé lors de leur dernière assemblée régulière, une résolution demandant qu'un changement à la charte, réclamé par la cité de Québec, ne soit pas approuvé par le comité des bills privés. On a mentionné que la Ligue des Propriétaires de Québec, Inc., avait déjà pris une attitude semblable et l'avait exprimée publiquement.

La cité veut abolir le comité de compétence dans sa forme actuelle, ce qui équivaudrait au fait de soustraire la cité à l'obligation de faire subir des examens aux candidats, quand vient le temps de combler des vacances, soit en accordant des promotions ou en recourant à l'embauchage de nouveaux venus.

Le Conseil central dit qu'il est de l'intérêt des contribuables que les employés municipaux soient aptes à remplir intégralement les fonctions qui leur sont confiées. Et il exprime l'avis que cet intérêt général serait compromis si les administrateurs municipaux pouvaient faire toutes les nominations qui leur plaisent, sans être obligés de soumettre leurs candidats aux examens décrétés et surveillés par le comité de compétence.

SHAWINIGAN

Conventions dénoncées

A la Shawinigan Chemicals et à la Canadian Resins, les syndicats ont dénoncé cette semaine la convention collective expirant le 25 février prochain. On prévoit que les négociations pour une nouvelle convention de travail débuteront d'ici quelques jours dans les deux usines.

Journée d'étude

Une journée d'étude aura lieu à Shawinigan le dimanche 8 février, sous les auspices du Conseil central. Le thème de la journée est la sécurité syndicale. Les conférenciers seront: MM. Gérard Pelletier, directeur du journal "Le Travail", Jean-Paul Geoffroy, conseiller technique de la C.T.C.C., et Fernand Jolicoeur, directeur du service d'éducation de la C.T.C.C.

Les cours débuteront à 9 h. 30 du matin, à l'école de l'Immaculée-Conception, pour se terminer vers 4 heures de l'après-midi. Le dîner sera pris en commun à l'hôtel Shawinigan. Frais d'inscription et de repas: \$2.00 par personne. Tous les syndiqués sont cordialement invités à suivre ces travaux, qui promettent d'être des plus intéressants.

MONTREAL

Les infirmières

L'Alliance des infirmières de Montréal (C.T.C.C.) a repris les négociations avec les RR. SS. de Charité de la Providence dans trois hôpitaux: Christ-Roi (Verdun), Sacré-Coeur (Cartierville), St-Jean de Dieu.

Ces négociations ont trait au renouvellement de la clause de salaire pour un prochain contrat collectif. Le contrat précédent expirait le 1er janvier. On sait que le 31 octobre dernier, un tribunal d'arbitrage avait rendu une décision obligatoire, rétroactive au 1er janvier 1952.

L'Alliance tentait depuis plusieurs semaines de rencontrer les autorités des hôpitaux pour recommencer les négociations, mais elle n'a pu le faire que cette semaine.

SAGUENAY LAC ST-JEAN

L'éducation ouvrière

Le Conseil régional Saguenay-Lac St-Jean des Syndicats nationaux va de l'avant dans le domaine de l'éducation ouvrière. On sait qu'il a lui-même fondé un Collège du Travail et qu'il continue de le développer. Ce collège compte aujourd'hui environ 200 membres.

D'autre part, les écoles d'action ouvrière se multiplient. On en compte neuf actuellement et la 10e commencera sous peu ses activités. On croit que l'année 1953 sera particulièrement fructueuse dans ce domaine. On a reçu en effet jusqu'à ce jour près de 300 inscriptions et pour peu que l'assiduité se maintienne, on touchera à de nouveaux records.

Il est à noter d'ailleurs que le Conseil régional veut élargir les cadres du service d'éducation. Déjà il a décidé d'organiser une journée d'étude pour les femmes des syndiqués. C'est une initiative heureuse qui donnera probablement lieu à des développements intéressants.

Dans le commerce

Les employés du Commerce de toute la région Saguenay-Lac St-Jean, se sont réunis récemment à St-Joseph d'Alma. Cette assemblée était sous la présidence de Mlle Jeanne Desbiens, vice-présidente de la Fédération du Commerce. Les centres de Dolbeau, St-Félicien, Roberval, St-Joseph d'Alma, Jonquières, Kénogami et Chicoutimi étaient représentés.

Cette réunion avait pour but de trouver le moyen d'en arriver à l'uniformisation des conventions collectives dans le commerce. Cette assemblée a été un succès et même si des syndicats ont déjà signé leur convention, cela permettra aux autres qui sont en négociation d'obtenir des clauses de sécurité syndicale et sociale qui sont déjà acceptées par des employeurs. Il est à souhaiter qu'un effort louable soit fait de part et d'autre pour l'uniformisation des conventions collectives dans toute la région, ce qui serait un grand avantage pour le public acheteur et ne nuirait en rien aux ambitions légitimes des commerçants.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada.

Paraît tous les vendredis.

Directeur :

GERARD PELLETIER

Administrateur :

MARCEL ETHIER

Rédacteur en chef :

ANDRE ROY

Publiciste

ROGER MCGINNIS

Bureaux : 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694

Abonnement : Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est. Montréal.



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

Ministre des Postes, Ottawa.

A MONTREAL

25,000 OUVRIERS DE LA CONSTRUCTION FORMULENT LEURS DEMANDES

Le Conseil des Syndicats des Métiers de la Construction de Montréal est sur le point de commencer les négociations avec la Chambre de Construction de Montréal Inc. en vue de renouveler le décret régissant cette industrie dans la région métropolitaine.

Le Conseil négocie conjointement avec le "Building and Construction Trades Council of Montreal and vicinity (F.A.T.)". Ils représentent ensemble plus de 25,000 travailleurs.

Les négociateurs ont averti le 15 janvier dernier la Chambre de Construction qu'ils étaient prêts à entreprendre les pourparlers et les deux parties doivent se rencontrer d'ici quelques jours.

Les travailleurs de la construction demandent :

1) Que le décret s'étende à une région plus étendue qu'aujourd'hui. La nouvelle juridiction couvrirait l'île de Montréal, les villages et villes de Port-Lewis, Herdman, St-Chrysostome, St-Remi, St-Philippe de Laprairie, Chambly-Bassin, Beloeil, Varennes, et toutes les petites municipalités comprises dans le périmètre des extrémités de l'île Jésus, les comtés de Deux-Montagnes et d'Argenteuil, ainsi que tout le territoire s'étendant depuis l'extrémité sud-ouest de l'île jusqu'à la frontière ontarienne, seraient également assujettis au décret.

2) La semaine de 40 heures (au lieu de 50) pour les journaliers-manoeuvres.

3) Le salaire double pour le travail effectué le samedi.

4) Un maximum de 60 heures par semaine pour les gardiens de nuit.

5) Le salaire double pour les équipes de jour qu'on obligera à travailler en plus la nuit.

6) Un octroi de 4% du salaire annuel gagné, afin d'assurer des vacances aux ouvriers. Les patrons ne fournissaient jusqu'ici que 2%. Les travailleurs demandent également que les vacances soient accordées à tout le monde en même temps, soit du 15 juillet au 1er août.

7) Une échelle de salaire qui prévoit que les contremaîtres recevront 25 cents de plus que le plus haut salaire payé aux ouvriers spécialisés qui sont sous leur juridiction.

8) La garantie d'un salaire équivalent au moins à trois heures de travail pour un ouvrier que son patron a convoqué à l'ouvrage. Cependant, si l'ouvrier refuse de faire un travail ou si la température ne permet pas ce travail, la garantie ne s'appliquera pas.

9) Un ajustement de 15 cents dans les salaires, afin de les ramener sensiblement au niveau des salaires payés pour les mêmes fonctions dans les autres villes du Canada.



Achète bien
qui
achète
chez

Dupuis Frères

RAYMOND DUPUIS, président

TELEPHONE

Plateau 5151

MONTREAL

865 est, rue Ste-Catherine

LA SEMAINE

A Québec

M. Léo Bouchard, président des charpentiers-menuisiers

L'Union catholique des Charpentiers-Menuisiers de Québec, dont M. Robert Lamontagne est à la fois assistant-secrétaire-archiviste et publiciste, nous transmet le résultat des élections de ses officiers tenues récemment.

A la présidence, M. Léo Bouchard a été élu, après une lutte serrée. Il succède à M. Rosaire Gosselin qui occupait cette charge depuis une quinzaine d'années.

A la vice-présidence, M. Marc Beaulé qui remplira la charge pour un 2e terme, ayant été élu par acclamation.

Ont également été élus par acclamation les confrères René Bélanger, secrétaire-archiviste; Louis-Robert Bernier, secrétaire-trésorier; Amédée Délisle, secrétaire-financier; Gaston Gosselin, secrétaire-correspondant; et Lucien Gignac, assistant-secrétaire-financier.

Deux candidats se sont présentés au poste d'assistant-secrétaire-archiviste et le vote fut favorable à M. Robert Lamontagne, qui en est à son 2e terme.

Quatre candidats contestèrent le poste de gardien et M. P.-E. Côté fut élu à ce poste qu'occupait depuis plusieurs années M. Aimé Pelletier.

Au poste de sentinelle, M. Etienne Pelletier l'emporta sur ses cinq adversaires, dont l'un était M. Joseph Fréchette qui remplissait cette charge depuis une décennie.

L'aumônier du syndicat, M. l'abbé Aurèle Ouellet, après la bénédiction d'usage des nouveaux officiers élus et réélus, remercia en termes fort appropriés les officiers sortant de charge pour les services rendus, car ils ont pas-

sé à travers les difficultés grâce à leur esprit syndical qui est un exemple pour l'avenir. Il félicita les membres du Nouvel Exécutif de même que l'assistance pour l'intérêt marqué du plus grand souci de bien servir la cause syndicale.

Les élections furent présidées par M. Omer Chevalier, agent d'affaires des syndicats de la construction de Québec. M. Ulysse Tremblay agissait comme inspecteur; MM. Arthur Leclerc et Raoul Arcand comme scrutateurs; et M. René Bélanger, comme secrétaire d'élection.

On procéda ensuite au choix des délégués pour 1953 sur les organismes syndicaux suivants:

CONSEIL DE CONSTRUCTION: MM. Rosaire Gosselin, René Bélanger, Marc Beaulé et P.-E. Côté.

CONSEIL CENTRAL: MM. Louis-Robert Bernier, Amédée Délisle, Lucien Gignac, L.-P. Ouellet, Benoît Morissette et Robert Lamontagne.

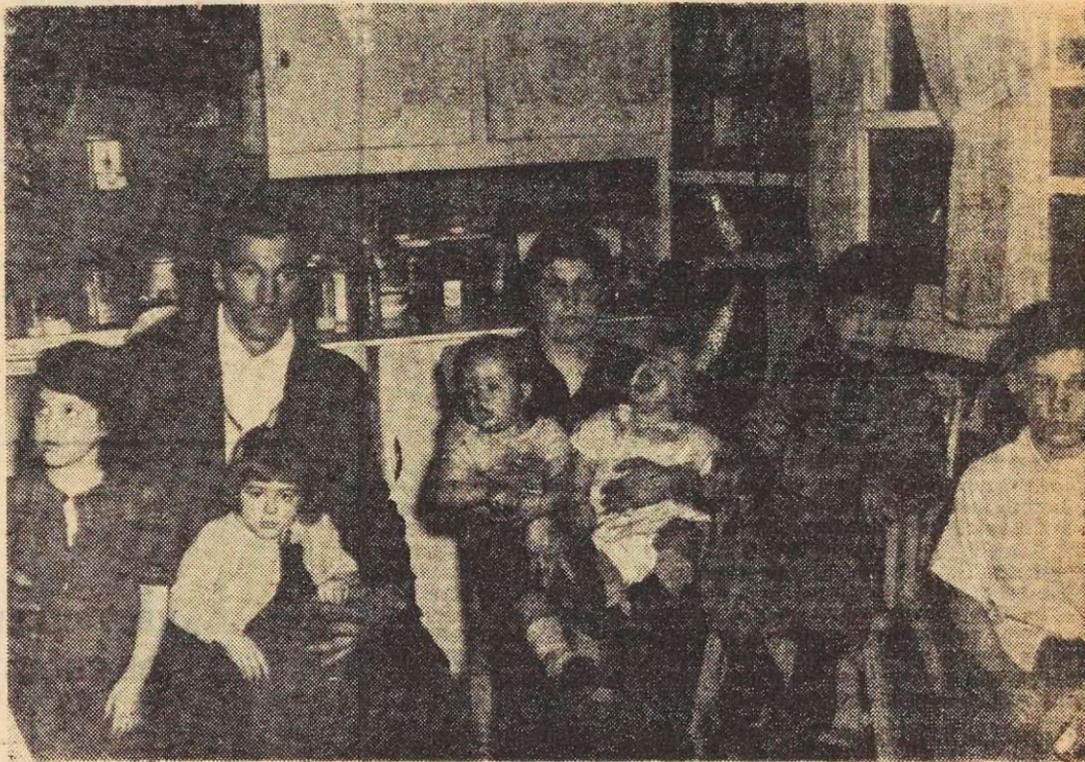
COMITE DES EXAMINATEURS: MM. Louis-Robert Bernier, Gaston Gosselin et Wilbrod Fiset.

Le livre de contrôle a été confié au confrère Robert Pagé et les vérificateurs des livres de l'Union seront MM. Raoul Arcand, Omer Pagé et Wilbrod Fiset.

On sait que le syndicat demande: 1) Que la semaine de travail soit réduite de 48 à 44 heures avec pleine compensation en salaire pour la diminution; 2) L'incorporation du boni de vie chère; 3) Une semaine additionnelle de vacances pour les employés qui ont 15 ans de service; 4) Que la cité rembourse les frais d'équipement occasionnés par certains travaux; 5) Une rédaction nouvelle des clauses de promotion et de transfert; 6) La retenue syndicale.

Dans le mémoire soumis, le syndicat a longuement précisé les raisons qui le poussent à refuser certaines contre-propositions soumises par la cité.

L'HISTOIRE D'UN GREVISTE



Georges Vinet peut parler de solidarité

Les travailleurs de toute la province, qui suivent attentivement le déroulement des grèves en cours actuellement, ont été profondément scandalisés par le rôle odieux qu'ont joué les "scabs" dans la plupart de ces conflits.

Les travailleurs n'ont qu'une arme pour assurer la défense de leurs intérêts et c'est la solidarité. Celui qui trahit cette solidarité non seulement se cause bêtement à lui-même un tort considérable, mais il sabote du même coup l'effort de ses confrères.

Heureusement que l'on peut opposer à ces lâchetés, des exemples magnifiques de dévouement et de courage. Chaque grève est une occasion d'héroïsme pour les travailleurs qui y participent. Ils sont presque toujours à la hauteur de la situation.

En grève

La grève de Grover Mills à Montréal vient d'en fournir une preuve splendide. Georges Vinet, un gréviste père de 6 enfants, ne travaillait que depuis 5 semaines chez Grovers lorsque ses confrères décidèrent de quitter le travail. Il n'hésita pas un instant à les suivre. Il ne gagnait d'ailleurs que \$27 par semaine chez Grovers.

Après 4 semaines de grève le syndicat lui conseilla de se trouver un travail temporaire, afin que sa famille n'ait pas trop à souffrir des privations de la grève. Il put en effet se faire embaucher comme gardien. Cependant ce travail ne devait pas durer longtemps.

Sa maison brûle

Et le jour-même où il fut congédié, Georges Vinet apprit que la petite maison qui abritait les siens à Ville Jacques-Cartier, venait d'être incendiée de fond en comble. Ce n'est que par miracle que sa femme et ses enfants purent s'en tirer. Mme Vinet dut pénétrer à plusieurs reprises dans le brasier pour aller chercher ses petits.

"Offre patronale"

Des parents et des amis offrirent d'héberger les sinistrés pour quelques jours, mais Georges Vinet se trouvait réduit à la plus noire des misères. Grovers lui fit alors parvenir la somme de \$15 en l'invitant à revenir immédiatement au travail.

Vous croyez que Georges Vinet a consenti à trahir ses confrères parce que la plus dure nécessité le pressait? Pas du tout. Il dé-

clara sans ambage à M. Grovers qu'il ne retournerait à l'usine que lorsque la grève serait réglée.

Et pour le reste, Georges Vinet s'en remit à la Providence et à la générosité de ses confrères. Ceux-ci ne se firent pas prier. Ils ont réussi à assurer la subsistance et le logement de la petite famille. D'autre part, la Croix-Rouge est intervenue et l'armée, à laquelle Vinet avait autrefois appartenu, a consenti à prêter des meubles.

Un appel

Cela ne suffit pas cependant à tout régler et M. Angelo Forte, le président de la Fédération Nationale du Textile, vient de lancer un appel à tous les membres du mouvement ouvrier de la province afin qu'ils viennent en aide à Georges Vinet.

Vinet a cru à la solidarité ouvrière. Il faut lui prouver qu'il a eu raison.

SHERBROOKE

Chez les fonctionnaires

Le Syndicat des Employés municipaux de Sherbrooke (C.T.C.C.) a présenté récemment au Conseil municipal de Sherbrooke un long mémoire pour expliquer le bien fondé des modifications que le syndicat voudrait voir apporter à la convention collective de travail. En présentant ce mémoire, le syndicat a déclaré avoir confiance en la sagesse des administrateurs de la cité. Il croit que des explications claires peuvent entraîner la conclusion rapide d'une convention collective.



"EXPORT"
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA

B. Mongeau
AUTOS-LTÉE
MONTREAL
FA. 3633*

Vendeur autorisé
CHEVROLET et OLDSMOBILE
CAMION CHEVROLET
Pièces de rechange
GENERAL MOTORS
Autos usagées
parfaitement reconditionnées
Service de 24 heures
Coin Amherst et De Montigny,
MONTREAL

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
DESSINS de FABRIQUE
en tous pays.
MARION & MARION
Raym.-A. Robic - J.-Alf. Bastien
1510, rue Drummond
MONTREAL

Si vous ne recevez pas régulièrement

Le TRAVAIL

VERIFIEZ :

1. Si le secrétaire de votre syndicat a bien mis votre nom sur la liste;
2. Si l'adresse indiquée est exacte;
3. Si votre facteur fait bien son travail.

Au cas où tout cela serait en ordre, il vous reste à nous écrire; nous nous débrouillerons avec le reste !

LE PROBLÈME OUVRIER

Si vous criez au COMMUNISME vous n'avez rien compris

La solution du problème ouvrier, tel qu'envisagé dans la deuxième partie de "La Lettre Pastorale de Nos Excellences, Archevêques et Evêques", du no 34 au no 84, réclame le dévouement de toutes les classes de la société. Mais encore faut-il que chacun ait à cœur de jouer le rôle que sa condition de vie lui commande vis-à-vis de la classe ouvrière.

Qualité nécessaire : la sympathie

Parmi toutes les qualités requises à tout agent qui s'attaque au problème ouvrier de l'heure, Nos Excellences, au numéro 86 de leur Lettre, mettent en avant la sympathie. "Il est, disent-ils, une qualité indispensable à toute personne qui veut loyalement se donner à la solution du problème ouvrier, c'est la sympathie. Oui, la sympathie qui signifie bien une affection manifeste pour l'un de ses semblables, ce penchant instinctif à la fois charitable chez le chrétien, qui attire l'un vers l'autre et surtout à certaines heures plus pénibles de la vie, ce penchant qui pousse à se dépenser, à se donner pour apporter un peu de bonheur à celui qui n'en a pas, à consoler celui qui souffre ou qui pleure, à sortir d'une situation malheureuse un frère, un ami, son semblable quel qu'il soit".

Convenons bien qu'un tel sentiment n'est pas toujours spontané; il faut porter l'oreille aux clameurs, aux plaintes dans son entourage et chercher ceux qui se débattent au sein de mille difficultés, les approcher, essayer de les comprendre, étudier leurs conditions de vie, les causes de leurs afflictions et enfin s'efforcer d'apporter le remède efficace. Ce n'est pas tout de savoir sympathiser avec quelqu'un, il faut être compréhensif, si sincère qu'on ne rend pas son frère responsable de son malheur et qu'on s'empresse de lui venir en aide. C'est ce que veulent dire Nos Excellences Archevêques et Evêques (No 86). "Notre sympathie doit être compréhensive, — une sympathie qui empêche de crier au communisme dès qu'il est question de revendications ouvrières".

Ne pas confondre

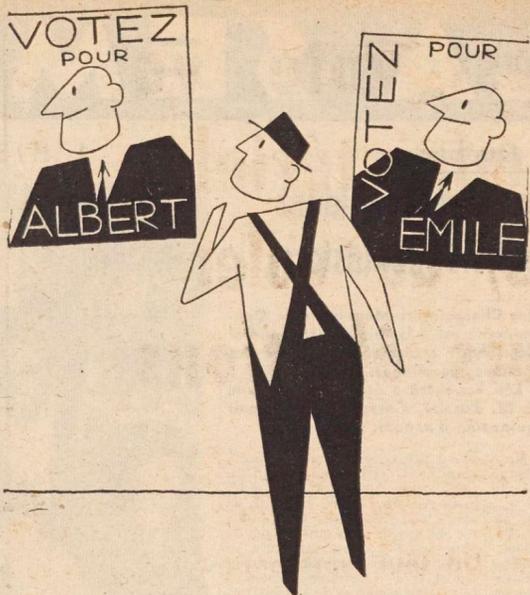
Sachons donc distinguer entre les partisans du communisme qui veulent l'abolition du droit de liberté, de religion, de propriété privée, etc. . . et l'ouvrier qui s'organise selon le conseil de l'Eglise et avec son assistance pour préserver les droits qu'il possède encore et reconquérir ceux qu'il a perdus et qui lui appartiennent en toute justice en raison de sa dignité humaine. C'est cette sympathie compréhensive qui nous a valu de nombreuses Encycliques des derniers Papes et de multiples Lettres Pastorales de Nos Evêques sur le problème ouvrier. Jugez-en par les citations suivantes; voyez comment le travailleur s'est vu dépouiller par ses propres frères plus forts, plus puissants que lui. Lisez ce passage de l'Encyclique "RERUM NOVARUM" où Léon XIII dépeint la triste et pénible condition de vie de l'ouvrier de son temps. En effet, en la deuxième page de ce document, vous découvrez les constatations sympathiques du grand Pape des Ouvriers. "Le dernier siècle, dit-il, a détruit sans rien leur substituer, les corporations anciennes qui étaient pour eux (les ouvriers) une protection". — "Les sentiments religieux du passé ont disparu des lois et des institutions publiques, et ainsi, peu à peu, avec le temps, livrés à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée. Une usure dévorante est venue accroître encore le mal. Condamnée à plusieurs reprises par le jugement de l'Eglise, elle n'a cessé d'être pratiquée sous une autre forme par des hommes avides de gain, et d'une insatiable cupidité. A tout cela, il faut ajouter la concentration, entre les mains de quelques-uns, de l'industrie et du commerce, devenus le partage d'un petit nombre d'hommes opulents et de plutocrates qui imposent ainsi un joug presque servile à l'innombrable multitude de prolétaires". Devant ce spectacle le Pape pouvait-il ne pas s'émouvoir? . . . Sa sympathie compréhensive, divinement inspirée, lui fit dire: "Aux grands maux les grands remèdes".

Une seule arme...

Pour atténuer, sinon pour faire cesser immédiatement une exploitation aussi scandaleuse de la classe ouvrière, une seule arme tombait dans ses mains: "l'intervention morale, à laquelle il donna une telle force, une telle poussée, une telle résonance qu'elle ébranla l'odieuse domination que l'économie libérale faisait peser sur tant d'humbles travailleurs. Il indiqua à l'ouvrier en outre les moyens à prendre pour améliorer sa situation, car, en plus de rappeler les principes de l'Evangile et de la morale chrétienne, il sut conseiller fortement l'organisation des associations professionnelles, dont les membres, éclairés par la doctrine sociale de l'Eglise, sans bâton et sans épée, mais avec le calme et l'esprit de justice et de charité, réclameraient les conditions de vie qui conviennent à des humains.

...bien employée.

Pie XI fait preuve autant que son prédécesseur d'une sympathie compréhensive vis-à-vis de la classe ouvrière. Aussi son Encyclique "Quadragesimo Anno" n'est rien d'autre qu'un commentaire, une adaptation, un complément, nécessaire par la marche du temps, de l'Encyclique "Rerum Novarum". Pie XII y va de la même sympathie dans son allocution pour le cinquantième anniversaire de la charte des travailleurs "Rerum Novarum". Il rappelle l'appréciation élogieuse de Pie XI et non seulement la ratifie, mais la confirme par de nouveaux faits. Toute la Lettre pastorale que nous commentons est la conséquence de la sympathie la plus compréhensive qui soit de la part de nos Supérieurs spirituels. Imitons donc l'Eglise et ses Pontifes; étudions les conditions de vie qui conviennent démentement à la classe ouvrière et avec le sentiment d'une sympathie compréhensive, coopérons généreusement à son amélioration, à quelque classe sociale que nous appartenions; "alors une bonne part du travail de restauration sera accomplie, car la collaboration est plus facile entre hommes qui essaient de se comprendre". (86).



VEUT-ON LUI OTER LA FACULTE DE CHOISIR ENTRE LES DEUX ?

Pour falsifier les listes

(suite de la page 1)

Il doit être évident que dans les grandes villes, l'énumérateur unique donne au parti ministériel la possibilité de falsifier les listes. La révision ne saurait être un remède à cette situation pour la bonne raison que l'Opposition ne pourra jamais faire le travail de contrôle qui serait nécessaire. Déjà l'une des grosses difficultés qui tendent à fausser la démocratie, c'est l'avantage immense que la possession du pouvoir donne au parti ministériel pour gonfler sa caisse électorale. Si, par surcroît, ce désavantage est accru par la loi électorale, le renversement du gouvernement au pouvoir sera rendu impossible.

Le nouvel article 56 proposé par le même article du projet se trouve à augmenter l'autorité que le président d'élection possède à l'égard de l'énumérateur. De cette manière, le président d'élection, s'il est partial comme cela se voit si souvent, pourra remplacer tout énumérateur qui ne coopérera point par un homme qui modifiera la liste, ainsi qu'il le jugera à propos. Le nouvel énumérateur pourra faire à peu près n'importe quoi, et n'aura même pas besoin de recommencer l'énumération pour "arranger" la liste. Des dispositions semblables se trouvent au nouvel article 74, ainsi que le propose l'article 14 du Bill.

Pour plaire aux dames... et faciliter les télégraphes

Les autres modifications à signaler sont les suivantes:

Article 73, paragraphe 2: La dernière phrase (de même que la note au bas de la formule 11) comporte la suppression de la mention de l'âge des électeurs sur l'exemplaire de la liste qui doit être affichée. Apparemment, on s'efforce de plaire aux électrices qui ne veulent pas faire connaître leur âge. Cette disposition est sûrement de nature à compliquer la confection des listes. Par ailleurs, elle enlève un renseignement bien nécessaire pour l'identification.

L'article 79 supprime l'obligation d'inscrire sur la liste le numéro du certificat spécial remis à l'électeur.

L'article 17 réduit à cinq ans au lieu de dix ans la période pendant laquelle un individu ne doit pas avoir été candidat à une élection pour être éligible au poste de reviseur. Cette période de dix ans existe depuis très longtemps, pourquoi veut-on la modifier ?

Pour détruire les droits

Le paragraphe 4 de l'article 21 semble permettre à une commission de révision de corriger le nom ou la désignation d'une personne sans avis à cette dernière. Cela peut prêter à de graves abus. Il semble que si la correction n'est pas demandée par l'é-

Le Bill 34, s'il est voté, va permettre aux ministériels (rouges ou bleus) de voler "légalement" leurs élections

lecteur, ou de sa part, elle ne devrait être faite qu'après avis.

L'article 28 propose une disposition semblable à celle du nouvel article 74, tel que proposé par l'article 14 du projet. Il en est de même de l'article 30 dont le dernier alinéa a pour objet de permettre l'utilisation d'une liste électorale non signée et non assermentée à la discrétion du président d'élection.

L'article 31 a pour principal effet de supprimer l'obligation que la loi impose présentement au président d'élection de choisir parmi les personnes du parti de l'Opposition celles qu'il désigne pour être reviseurs au cas où le chef de l'Opposition n'a pas fait de recommandations, ou à désigner une personne jugée incompétente. Il est évident que la conséquence du changement va être la négation pratique du droit de l'Opposition. Les personnes désignées seront refusées pour toutes sortes de prétextes, et on les remplacera par des partisans du régime. Il est impossible de supposer un motif autre que celui de détruire les droits de l'Opposition.

Les "vieux" voteront-ils ?

L'article 37 ne paraît pas changer la loi en attirant simplement l'attention sur les inhabilités que décrète la loi de la Législature. Il est permis de se demander si ceux qui reçoivent une pension de vieillesse ne se trouvent pas rendus inéligibles. N'est-ce pas une pension de plus de trois cents dollars par année payée par le gouvernement fédéral ?

L'article 45 supprime la disposition d'après laquelle les énumérateurs devenaient respectivement scrutateurs et greffiers. Evidemment, il ne pouvait en être autrement dans le nouveau système où l'énumérateur devient un agent d'élection.

L'article 46 supprime l'obligation de tenir compte du parti en faisant le choix d'un scrutateur ou d'un greffier, lorsque la recommandation voulue n'a pas été faite, ou encore, est jugée inopérante. Ici encore, cela va équivaloir à la négation pratique des droits de l'Opposition; les personnes recommandées seront refusées pour toutes sortes de prétextes et l'on nommera comme greffier un partisan du régime.

La paye de l'autre

L'article 48 a pour objet de permettre au scrutateur de cumuler les fonctions de scrutateur et de greffier, si la personne désignée comme greffier ne se présente pas au bureau. Ce qui est le plus grave, c'est que l'on encourage le scrutateur à agir ainsi en lui donnant droit aux deux rémunérations; il a donc tout intérêt à ne pas trouver le greffier. Ceci est absolument injuste, et va faciliter toutes sortes de fraudes. Avec de la bonne volonté, il n'est pas difficile de trouver un greffier; on ne devrait pas payer le scrutateur pour n'en pas trouver.

L'article 49 supprime le droit du greffier d'agir comme scrutateur en l'absence de ce dernier. On

peut voir ici le souverain mépris que l'on a pour les droits de l'Opposition. S'il n'y a pas de greffier, le scrutateur cumule les deux fonctions, mais s'il n'y a pas de scrutateur, il faut attendre qu'on en ait trouvé un, le greffier ne le remplace pas.

Un seul représentant

L'article 56 est une autre disposition qui porte une grave atteinte aux droits traditionnels de l'Opposition. L'on n'accorde à chaque candidat qu'un seul représentant dans chaque bureau de vote, alors que traditionnellement, l'on a toujours accordé deux représentants. On dira peut-être que l'on agit de même pour les deux partis. C'est oublier que ceux qui ont besoin de représentants dans les bureaux de vote, ce ne sont pas ceux qui contrôlent la machine électorale, et auxquels ce contrôle assure tous les avantages. L'unique représentant signifie une réduction formidable des droits de l'Opposition. Quand il n'y a qu'un seul homme à corrompre, cela est tellement plus facile que lorsqu'il y a un compagnon. Le compagnon, il n'en est jamais entièrement sûr. De plus, l'article supprime aussi le droit de deux électeurs d'agir comme représentants lorsque le candidat n'en a pas désigné. La conséquence va être de supprimer toute représentation dans un grand nombre de bureaux de vote. Il arrivera très souvent que les procurations n'aient pas pu être livrées à temps. Là encore, nous assistons à une réduction délibérée des droits traditionnels de l'Opposition.

L'article 61 a pour objet de défranchiser l'électeur dont le certificat est perdu ou détruit lorsqu'il s'agit d'une section de vote dans l'île de Montréal ou dans la cité de Québec. Cette disposition se trouve à permettre à tout électeur d'aliéner son droit de vote en disposant de son certificat. Déjà la loi se trouvait à donner cette faculté à l'électeur s'il permettait la falsification ou l'altération de son certificat. Avec le nouveau texte, le parti ministériel va avoir une faculté illimitée de dépouiller les adversaires de leur droit de vote.

Le citoyen persécuté

Apparemment, l'on a décidé de changer la loi de façon à pouvoir voler légalement les élections. L'article 68 a pour objet d'empêcher l'électeur qui est citoyen naturalisé d'user de son droit de vote à moins qu'il n'exhibe son certificat de naturalisation ou de citoyenneté. Cette preuve ne devrait pouvoir être exigée qu'une seule fois. L'on va pouvoir la demander lors de la révision, cela devrait être définitif, les nouveaux citoyens ne devraient pas être ainsi persécutés et harassés.

L'article 82 a pour objet d'attribuer aux magistrats (Juges de District) la juridiction qui avait toujours été confiée aux juges de la Cour Supérieure en matière de recomptage. Il est sûrement très anormal que la juridiction la plus importante qui soit, celle relative au choix des représentants du peuple, soit confiée à une cour inférieure, et non pas à la Cour Supérieure. Janvier 1953.

NOTRE LOI ELECTORALE FAVORISAIT DEJA HONTEUSEMENT DEUX PARTIS (MINISTERIEL ET OPPOSITION OFFICIELLE); ELLE SERA DESORMAIS UNE ARME AUX MAINS DES SEULS MINISTERIELS.

ENTRE QUAT'Z'YEUX

CETTE HISTOIRE DES 200 COMMUNISTES RAPPORTEE PAR M. DUPLESSIS

Nous n'avons pas encore eu le temps, depuis le 14 janvier, de relever toutes les malhonnêtetés du discours que M. Duplessis prononçait en chambre ce jour-là. Le discours en contenait d'ailleurs un si grand nombre que le relevé complet serait impossible. Mais il en est une, au moins, que nous ne pouvons absolument pas laisser passer.

Au contraire !

DEUXIEMEMENT : M. Duplessis savait très bien que nous n'avions ni invité ni encouragé les communistes à participer ce soir-là, qu'au contraire, Philippe Girard les avait publiquement priés de se retirer.

Il s'agit, vous vous souvenez, de cette assemblée tenue à Montréal, le 17 décembre, à laquelle, a dit M. Duplessis, deux cents communistes notoires assistaient, d'après les rapports de la police.

Et naturellement, le premier ministre ne mentionnait pas pour rien un tel fait. Il avait l'intention très nette de faire croire à la population que la C.T.C.C. est remplie de communistes, qu'elle est elle-même une organisation subversive.

Pas invités

Cela, il faut bien le dire, est de la dernière malhonnêteté. Il est pénible qu'un homme d'état ait recours à de tels moyens pour entamer la réputation d'un mouvement ouvrier.

En effet, regardons l'affaire d'un peu plus près.

PREMIEREMENT : Monsieur Duplessis est-il bien certain de n'avoir pas eu, lors de sa grande assemblée électorale du marché St-Jacques, plus de deux cents communistes parmi son auditoire ? Et lors même qu'il en aurait eu mille, qu'est-ce que cela prouverait ? Aussi longtemps que les communistes sont en liberté, ils peuvent, comme tout le monde, entrer dans n'importe quelle salle où le public est admis, y compris les salles où se tiennent les assemblées de M. Duplessis.

Notre assemblée du 17 décembre n'était pas restreinte à nos seuls membres; le public était invité. Et comme nous ne connaissons pas les communistes de Montréal, il est bien possible que certains soient venus entendre parler nos orateurs, tout comme ils écoutaient l'été dernier M. Duplessis lui-même. Nous accusés de cela, c'est aussi bête que de déclarer communiste la compagnie France-

Et plus tard, au cours de l'assemblée, Philippe Girard a dit: "On nous prévient qu'il y a dans cette salle plusieurs communistes. Si ces gens-là veulent nous rendre service, s'ils veulent vraiment aider, nous pas leur parti politique, mais les gens de Louiseville, ils n'ont qu'une chose à faire: sortir. Et nous leur disons: avec vous, la collaboration est impossible car vous prenez votre inspiration à Moscou alors que nous la prenons à Rome. Ca ne peut pas marcher ensemble!"

Ces paroles, la police les a entendues. Elles ont été publiées dans les journaux. C'est pourquoi le premier ministre a été malhonnête d'utiliser en chambre la présence de ces communistes pour essayer de nous diffamer. Nous regrettons qu'il n'ait pas de la vérité, de l'honnêteté, un plus grand souci.

LE TRAVAIL.

CONTRAT A LA FABER

Un contrat de travail a été signé le 15 janvier 1953 par les représentants de la Cie Faber Shoes, de l'Association patronale des Manufacturiers de Chaussures de Québec et ceux de l'Union des Travailleurs en Chaussures de Québec, (C.T.C.C.); cette convention s'appliquera à quelque cent cinquante employés.

Par cette entente, plusieurs avantages d'ordre économique sont accordés aux ouvriers; une augmentation générale de salaires de 5% sur le salaire réel (take home pay); 5 jours et demi de fêtes chômées et payées pour la durée du contrat, en plus de deux semaines de vacances payées accordées par le décret 3003 régissant tous les employés de l'industrie de la chaussure.

Une clause de sécurité syndicale et de retenue irrévocable des cotisations syndicales est insérée dans la nouvelle convention collective de travail. Il est aussi prévu que les employés jouiront d'un plan d'assurance-vie-maladie-hospitalisation payé moitié par les employés et moitié par la compagnie.

Le contrat de travail comporte l'institution d'un comité de Relations ouvrières et la nomination d'un nombre de délégués de départements qui auront pour tâche principale de faire enquête sur les différents conflits qui pourraient surgir à l'usine et de s'occuper de leur règlement avec les autres membres du comité de Relations ouvrières. Les employés sont enfin assurés d'une stabilité dans leur emploi par l'introduction d'une clause d'ancienneté dans les cas de promotion, renvoi ou d'embauchage.

A l'assemblée d'acceptation par les ouvriers et ouvrières membres de l'Union, les officiers ont tenu à signaler l'esprit de coopération qui n'a cessé de régner au cours des négociations.

Ce nouveau contrat de travail, pour une durée de vingt et un mois, le quatrième du genre dans la ville de Québec, marque un progrès considérable dans les relations industrielles.

TRAVAIL ET FOYER

"Il n'est pas nécessaire qu'une entreprise fasse des bénéfices; il est nécessaire qu'elle vive et fasse vivre des hommes"

(S. E. le cardinal Saliège)

Le Travail commence cette semaine la publication d'une chronique nouvelle qui aura pour but de faire part aux travailleurs canadiens des problèmes que rencontrent les travailleurs des autres pays dans leur effort pour obtenir eux aussi la justice sociale.

Nous vivons dans un monde de plus en plus petit. La distance n'existe plus. Le commerce ne connaît plus de frontière. Et les problèmes, dès qu'ils naissent dans un pays, ont tendance à se propager à tous les autres.

Les syndiqués du Québec s'en sont bien aperçus lorsque la fameuse "crise mondiale du textile" leur a imposé de longs et douloureux mois de chômage partiel.

Voilà pourquoi il importe de suivre les luttes que doit mener ailleurs que chez nous le mouvement ouvrier.

Ainsi, la France souffre depuis quelques mois d'une crise générale de chômage. Les statisticiens ne

jugent pas la situation trop grave, mais la classe ouvrière elle, est fort inquiète. Le nombre total des chômeurs a doublé. De nombreuses industries ont adopté "la petite semaine".

Refusant de partager l'insouciance des techniciens, les évêques français se sont émus des répercussions sociales de ce phénomène. La plupart d'entre eux ont lancé des appels pressants pour qu'on vienne en aide aux familles ouvrières menacées de perdre leur gagne-pain.

Le Cardinal Saliège, archevêque de Toulouse, par exemple, a déclaré :

"La classe ouvrière est particulièrement éprouvée et j'ai le devoir d'appeler à son secours. Il y a des familles ouvrières souffrant de la faim, faute de travail... Me tournant vers les chefs d'entreprises publique ou privée, je les supplie de faire l'impossible pour ne pas augmenter le nombre des

chômeurs... Il n'est pas nécessaire qu'une entreprise fasse des bénéfices. Il est nécessaire qu'elle vive et fasse vivre des hommes."

Et Mgr Martin, archevêque de Rouen, ajoute pour sa part :

"...Sans vouloir examiner le fond de la question, ni répartir les responsabilités, comment ne pas noter ici que l'énormité des budgets de guerre, alors que des millions d'hommes ne mangent pas à leur faim et que tant d'autres besoins se font sentir, pèse lourdement sur l'humanité et contrarie gravement l'établissement d'une économie sociale conforme au plan divin.

"Le chômage actuel fournit donc aux chrétiens et à tous les hommes de bonne foi une raison supplémentaire d'entendre la voix des papes et de travailler à tous les échelons à établir dans le monde l'esprit de paix et les réalisations bienfaisantes de la paix."

LE SYNDICALISME ADULTE

Les syndiqués de Sorel et les affaires publiques

Que peut faire le syndicalisme pour améliorer la société où nous vivons? Il nous est difficile de l'imaginer dans la période de crise que nous traversons actuellement. Le mouvement ouvrier est en danger. On l'attaque de partout. Les forces de répression le harcèlent de partout. C'est son existence même qu'on lui dispute. Et dans ces circonstances, toute son énergie se dépense à défendre les quelques gains qu'il avait déjà réalisés.

Cependant les syndicats de Sorel ont entrepris récemment une démarche très significative et qui nous permet d'entrevoir le rôle bienfaisant que le mouvement ouvrier peut jouer dans la société lorsqu'on lui accorde un minimum de liberté.

Le Conseil central de Sorel a soumis en effet au début du mois un mémoire aux autorités civiles de la région pour leur faire des suggestions générales propres à régler certains problèmes publics.

"Le syndicalisme à Sorel est maintenant adulte", disait le mémoire, "et ses chefs prennent de plus en plus conscience de leurs responsabilités... Notre action a apporté des bienfaits à toute la classe laborieuse et partant à toute la population... Ces principaux avantages furent obtenus grâce à la bonne collaboration de la plupart de nos industries..."

Importance du syndicalisme

Le mémoire rappelait d'abord l'importance du syndicalisme dans la région.

"Nous constituons sans aucun doute la plus considérable institution sociale de la région, car nous comptons 9 syndicats affiliés à notre Conseil central et groupant près de 6,000 membres. Nous avons des conventions collectives avec la presque totalité des industries de Sorel".

A titre d'exemples des avantages que le syndicalisme a pu obtenir par les conventions collectives, le mémoire souligne que

apporté près de deux millions de dollars d'augmentation de salaire aux travailleurs cette année. Si l'on considère que le travailleur est le plus gros client du commerce local, l'on constate vite les avantages économiques que les syndicats ont apportés ainsi à toute la population soreloise et au commerce en particulier.

Un autre exemple : Des plans d'assurance-groupe contributaire dans chacune des usines apportent aux travailleurs et à leur famille une certaine sécurité en cas de maladie. Ainsi, dès qu'une famille est éprouvée par la maladie, les frais de médecins et d'hôpitaux sont payés et si c'est le chef de la famille qui est atteint, une partie de son salaire lui est versé.

Les grèves

Sorel, comme plusieurs autres centres, eut à souffrir cette année par suite de quelques grèves qui étaient devenues nécessaires. Le mémoire explique longuement aux autorités les raisons qui ont amené ces grèves et les résultats qu'elles ont apportés.

"Notre industrie a souffert

cette année, de quatre grèves, dont deux assez importantes... Nous tenons à bien informer les autorités des causes de ces grèves afin de leur démontrer que la grève n'est pas chez nous un sport ou une politique générale mais bien un moyen de dernière instance pour obtenir justice quand tous les autres moyens pacifiques ont échoué.

Et le mémoire analyse ensuite longuement chacune des grèves en question.

Les suggestions

Et le mémoire poursuit :

"Il nous paraît de notre devoir de citoyens d'attirer l'attention des autorités sur certains problèmes urgents qui aideraient la population en général. Ce sont ceux du logement, des loisirs et de la circulation".

Le mémoire énumère alors toute une série de suggestions très pratiques afin d'apporter une solution à ces trois problèmes. Il est à noter que le Conseil central ne craint



Qu'est-ce qu'elle pense cette petite fille qui regarde son père, (Albert Dumas)? Elle sait que la Police Provinciale a tiré sur lui à Louiseville. Croyez-vous qu'elle donne raison à la police? — Mais non! Elle pense que son papa est doux, bon et fort. Elle pense qu'il aime tout le monde et ne fait jamais de mal à personne. C'est à lui qu'elle courra si elle a besoin d'être protégée. Et pourtant les policiers, qui sont censés défendre les faibles et assurer la justice, ont fait du mal à son papa. Alors elle n'y croit plus à la police. Et le danger, c'est qu'elle ne croie plus à la justice, qu'elle ne croie pas à l'autorité. Pour elle, le monde est à l'envers. Et c'est le pire scandale de toute l'affaire de Louiseville, qu'on ait ainsi semé le doute dans l'âme simple d'une petite fille timide, si timide qu'elle est restée dans l'ombre et qu'il faut la chercher au fond de la photo...

Quand la maman est fatiguée...

Quand j'étais jeune écolière, je chantais enthousiasmement sur l'air d'O Sole Mio : "Servir, servir sans cesse..." Il m'arrive parfois d'avoir envie de répéter cette phrase, mais le ton est beaucoup moins enthousiaste. Pour moi, le mot servir a considérablement changé de sens.

Quand on parlait de servir en ce temps-là, on se voyait partir à la conquête du monde, avec un cœur assez grand pour combler toutes les misères de la terre. A présent, je n'ai à combler que les besoins de ma petite famille, et il me semble qu'il y a toujours quelqu'un à servir. C'est un enfant malade, c'est un mari pressé, c'est une voisine épuisée.

Toutes les mères de famille fatiguées ont eu, un moment ou l'autre, cette impression qu'on les considère comme des "serveuses". La famille s'assied et attend son repas. S'il manque quelque chose sur la table, personne ne bouge. La nuit, si le bébé pleure, il faut se lever. Mais le lendemain, il faut quand même faire le déjeuner, envoyer les enfants à l'école (comme si personne d'autre ne savait faire cuire un oeuf et boutonner une culotte!)

La fatigue aidant, on se voit réduite à la servitude, alors que les discours et les sermons de notre jeunesse nous parlaient de "collaboration étroite", de "magnifique oeuvre d'éducation", de "rôle sublime", etc...

Evidemment, la fatigue est bien mauvaise conseillère. Je suis même convaincue qu'elle est la principale ennemie de la paix familiale. Mais il reste vrai que la famille nous oblige à servir, et que nous en avons souvent plein le dos. Nous n'avons même pas le temps d'écouter les discours qui parlent de "douce servitude".

Quand on est rendu à remâcher toute la journée des pensées amères comme celles-ci : "Personne ne comprend combien je suis fatiguée", "personne ne s'occupe de moi", "tout le monde se fait servir, mais moi je ne peux jamais"; alors il est grand temps de faire quelque chose.

Une suggestion pour toutes ces mères fatiguées, c'est "le dimanche matin des mères". Cela veut dire que le dimanche matin, lorsque la chose est possible, ce sont les mères qui se feront servir. Les "habits du dimanche" ayant été sortis le samedi soir, la mère se lèvera tard le dimanche, et quelqu'un d'autre préparera le dîner pendant qu'elle est à la messe. Elle pourra faire une action de grâces un peu plus longue, et pour une fois qu'elle se repose, elle réfléchira sur la fatigue des autres.

Il y avait déjà plusieurs jours que je songeais ainsi à l'injustice de notre sort, quand un bon soir, j'ai remarqué combien mon mari avait l'air fatigué en rentrant. Il m'a semblé que c'est là la plus grande misère de tous ceux qui "en arrachent pour rejoindre les deux bouts"; chacun des époux est tellement fatigué qu'il ne voit plus la misère de l'autre. Il continue son chemin tout seul, s'apitoyant sur sa propre détresse et déplorant l'égoïsme de tout son entourage.

Si la femme se plaint d'avoir à servir toute la journée, il ne faut pas qu'elle s'imaginer que son mari travaille en toute liberté. Lui aussi, il sert; ses maîtres sont plus tyranniques que les nôtres et son travail est peut-être encore plus ignoré.

Après avoir enduré les patrons, les contremaîtres, les tramways, n'a-t-il pas le droit d'être le maître chez lui, là où il peut encore être un homme. Et qu'est-ce qu'un maître, s'il ne peut être servi...

JEANNE.

pas les responsabilités et offre immédiatement, une collaboration générale aux autorités pour faire quelque chose dans le sens des suggestions apportées.

Enfin, le mémoire signale à l'attention publique la mauvaise foi de deux compagnies (la Canadian Celanese et la Sorel Clothing) expliquant jusqu'à quel point l'attitude de ces compagnies peut être néfaste au bien-être général de la région.

Conclusion

"Les avantages économiques apportés par nos syndicats au cours de l'année qui vient de s'écouler ont profité à toute la population et à notre commerce local en particulier", dit le mémoire.

"Nous voulons continuer notre mission sociale et travailler pendant l'année qui vient à faire de Sorel un des plus beaux centres industriels de la province".



DANS LE COMMERCE, A MONTREAL

UN NOUVEL EXECUTIF

Le Syndicat national des Employés du Commerce de détail de Montréal (C.T.C.C.) a élu son premier Conseil exécutif mercredi soir dernier à une assemblée générale des membres.

La section mère du syndicat qui est formée des syndiqués de la Maison Dupuis Frères Limitée a élu au poste de président Marcel Lanouette, agent d'affaires de la section; Mlle Thérèse Desforges, comme secrétaire, et Mlle Madeleine Brosseau comme trésorière.

Les trois syndiqués qui représenteront la section Dupuis au Conseil exécutif sont Mme Anto-

nio Milmore, Mlle Emilienne Le-gault et M. René Ouellet. L'organisateur du syndicat est M. Michel Chartrand.

Le Conseil exécutif verra à préparer une constitution qui servira à recevoir au sein du syndicat d'autres sections de commerce.

Déjà plusieurs employés de commerce ont manifesté le désir de devenir membres du syndicat. Le nouveau Conseil élu lance donc une invitation à tous les intéressés pour que les employés du commerce dans la métropole bénéficient des avantages que peut leur procurer le syndicalisme.

NEWS DIGEST

BILL 34 — LE TRAVAIL devote a long article to Bill 34, which deals with the Elections Act. From the very text of this law project, it is easy to guess what the government is at. If it were voted by both the Assembly and the Legislative Council, it would deprive the Opposition of almost all its rights and give the party in power full authority to legally steal an election.

People employed to make up the lists of voters are no more forbidden to participate in the campaign on behalf of political parties and the new law would leave the appointment of these employees to the government. Several other modifications of the same kind tend to change our law, which already favored two parties (government and official opposition) would now favor only one.

Official counting of the votes, in cases of contested elections, used to take place before the superior court; it would now be done before a magistrate, that is to say before judges appointed by the provincial government.

Bill 34 constitutes a direct threat against the rights of Opposition and therefore against the rights of the voter.

NO SCAB, HE! — Georges Vinet, a worker from Ville Jacques Cartier, near Montreal, gives a wonderful example to all scabs throughout the country. A striker at Grover's, he used to earn \$27 a week and has six children. This did not prevent him from walking out with his fellow workers. However, the strike leaders advised him to find another job, which he did. But on the very day he was layed off from this side line job, he learned that his house had burned together with all his belongings to the last stocking. His wife had barely succeeded in saving the children.

Immediately, Georges Vinet's employer, Mr. Grover, sent him \$15 dollars by mail, inviting him to scab. But Vinet is no scab, even when he gets in such a situation as he is in now. He is still on strike. Fellow strikers have handed him \$50 dollars out of their relief money and Angelo Forte, president of the striking union, has made an appeal in his favor.

NOT NECESSARY — "It is not essential for a company to make profits but it is essential to live and allow workers to live." This comment was made by H. E. Cardinal Saliège, Archbishop of Toulouse, France, who was writing on the French unemployment crises.

Solution au communisme : le mouvement ouvrier chrétien

Le discours qu'a prononcé en Chambre notre premier ministre, le 14 janvier dernier, remet en cause toute la question du communisme et de l'anticommunisme. C'est pourquoi il nous a semblé à propos de reproduire ici l'article qu'écrivait M. le chanoine Cardjin, fondateur de la J.O.C., sur le sujet. Cet article explique une attitude que la C.T.C.C. a toujours endossée et qui lui semble la seule raisonnable.

Après cette lecture, nos lecteurs pourront comparer avec le discours du premier ministre qui s'en est pris, avec la dernière violence, au mouvement ouvrier chrétien.

Une réponse aux aspirations ouvrières

Cette unification du monde, et surtout cette unification du prolétariat mondial, pose aujourd'hui des problèmes cruciaux à l'échelle du monde. Un de ces problèmes est celui de l'attitude à prendre vis-à-vis du communisme, vis-à-vis du parti et du mouvement communistes.

On ne peut nier les faits : le communisme est aujourd'hui, dans une grande partie du monde, à l'avant-garde de toute la poussée vers l'unification internationale du monde du travail, et la tient solidement en main.

Devant l'évidence pourtant criante d'un problème social et culturel d'émancipation ouvrière, les responsables ont, hélas! trop souvent acheté la civilisation actuelle et sa brillante technique par le bien-être et la vie même de millions de travailleurs, sacrifiés sans merci à toutes les exigences de l'argent ou du progrès. Aujourd'hui, le communisme a réveillé de sa torpeur et de son complexe d'infériorité une grande partie de la classe ouvrière du monde, et en a fait le ferment le plus dynamique — qui peut devenir le plus terrible — de révolution mondiale.

Devant cette poussée de plus en plus forte, beaucoup sont saisis d'une crainte tardive, qui leur fait découvrir le problème ouvrier, uniquement sous l'angle du danger de l'extrémisme communiste, et les empêche de prendre conscience des vraies données du problème, des aspirations justifiées des travailleurs et de la carence de ceux qui auraient déjà dû depuis longtemps y apporter une réponse satisfaisante.

Anticommunisme négatif

C'est ainsi qu'un très grand nombre de gouvernements et de dirigeants des milieux bourgeois, industriels, commerciaux et financiers, adoptent actuellement contre le communisme une attitude purement négative. Cette attitude se manifeste, dans la plupart des pays, par une coalition de forces politiques, économiques, sociales, religieuses, en faveur de certaines mesures législatives ou publiques : lois supprimant ou interdisant le parti communiste; permettant d'arrêter, de bannir, d'emprisonner les chefs communistes; de confisquer leurs biens, etc. . . ; propagande dans la presse, la radio, le cinéma, etc. . .

Cette attitude anticommuniste n'attaque pas seulement les institutions, les organisations ou les chefs communistes; mais, d'ordinaire, elle s'accompagne de défiance, de suspicion, d'opposition à l'égard de toute personne, de toute institution et de tout parti, "qui ose dénoncer la situation intolérable dans laquelle sont plongées les masses laborieuses" de ces pays et qui réclame pour elles les améliorations les plus élémentaires. Ces personnes et ces institutions sont

dénoncées comme communistes, communistes, sympathiques au communisme, dangereuses ou suspectes.

Cet anticommunisme purement négatif n'est que fort rarement accompagné d'une attitude sociale, positive, qui prêche et exige le respect réel et pratique — poussé jusque dans les circonstances concrètes de la vie quotidienne — de la dignité de la personne, de la famille, du travail et de la vie des masses ouvrières.

Aux masses, qui sont victimes d'une situation sociale intolérable, cet anticommunisme apparaît comme une attitude antiouvrière, une opposition pharisaïque à toutes les réformes indispensables et urgentes.

Cet anticommunisme fait le lit du communisme dans les masses ouvrières :

a) Parce que la situation intolérable de ces dernières est un bouillon de culture pour toutes les propagandes communistes;

b) Parce que les mesures officielles, prises parfois sans discernement suffisant, contre tout ce qui touche au communisme, développent une atmosphère de persécution, qui fait surgir de nouveaux apôtres et de nouveaux défenseurs du communisme même.

L'Eglise et le problème ouvrier

Cet anticommunisme purement négatif trahit la pensée de notre Saint-Père le Pape, qui veut la déprolétarianisation véritable dans la justice et la charité pour les masses ouvrières. Et, en même temps, il compromet gravement l'avenir de l'Eglise et de la religion chrétienne parmi les masses ouvrières de tous ces pays, là surtout où le clergé n'a pas encore suffisamment le souci effectif de la solution positive du problème ouvrier.

Seuls, une attitude et un effort positifs, constructifs et réalisateurs, dans le domaine social et économique, peuvent combattre efficacement le communisme dans les masses ouvrières. Celles-ci doivent être gagnées par un mouvement chrétien dynamique, enthousiaste, qui leur inspire confiance

et fierté dans la doctrine et dans l'influence de l'Eglise.

Ce mouvement ouvrier chrétien, loin d'être démagogique, doit développer le sens de la responsabilité et de l'effort personnel, le dévouement, la générosité et toutes les richesses morales et spirituelles latentes dans les masses ouvrières, qui sont un réservoir inépuisable de vocations apostoliques, laïques, sacerdotales et religieuses pour l'Eglise et pour la religion.

Cette attitude positive parviendra à démasquer la solution communiste, qui est une remède pire que le mal. Les masses ouvrières n'y adhèrent que parce qu'elles ignorent les autres solutions ou manquent de confiance dans leur efficacité. C'est dans la mesure où on parviendra à inspirer confiance aux masses dans une solution positive du problème ouvrier, dans une déprolétarianisation effective, c'est dans cette mesure que le mirage communiste disparaîtra. Une doctrine ouvrière authentique, des chefs ouvriers authentiques, un mouvement ouvrier authentique seront les seuls antidotes du communisme. Celui-ci perdra tout son prestige devant le dévouement, la compétence, l'efficacité de ceux-là. Une élite ouvrière véritable au sein de la masse ouvrière, entraînant et libérant cette masse, telle est la condition essentielle de la dissipation du cauchemar communiste.

Encore faut-il que cette élite ouvrière rencontre une élite convaincue dans les milieux patronaux et financiers, qui veuille collaborer sérieusement à instaurer un régime économique-social, qui assure aux travailleurs une participation équitable à la gestion et aux bénéfices de la communauté du travail. La dictature du capitalisme est plus odieuse que la dictature du prolétariat. Celle-ci n'est qu'une révolte contre l'injustice; celle-là est l'exploitation honteuse d'une longue et horrible injustice. Les travailleurs doivent pouvoir constater dans les faits que c'est la fin de toute dictature et de toute injustice, par l'instauration d'une collaboration loyale, claire et effective. Alors le communisme perdra son attrait et sa fascination. La fin de l'injustice est la fin du communisme.

INTERDIRE LES GREVES?

Dans un article remarquable qu'il publiait dans le Progrès du Saguenay au sujet de la grève de Louiseville, M. Bruno Valin a réfuté les arguments de ceux qui voudraient interdire toute grève, comme l'avait suggéré il n'y a pas si longtemps un député fédéral :

"Pour en arriver là, il faudrait être sûr de posséder un régime d'arbitrage absolument juste . . . En attendant, il faut bien conserver le recours à la grève. D'ailleurs, toutes les grèves ne dégèrent pas en émeutes. L'expérience démontre que tout se passe dans l'ordre tant que le patron n'essaie pas de briser la grève en embauchant des "scabs" . . . La loi elle-même protège les "scabs" et invite en quelque sorte le patron à embaucher des briseurs de grève.

"Les syndicats catholiques réclament depuis longtemps une loi qui, advenant le cas d'une grève légale, défendrait à l'employeur d'embaucher des "scabs". Nous croyons qu'il faudra en venir là . . . Autrement, le recours à la grève devient illusoire dans la mesure même où l'on entend respecter la légalité.

"De toute façon, ceux qui sont à préparer le nouveau code provincial du travail trouveront dans l'affaire de Louiseville, une abondante matière à réflexion. Il ne peut y avoir de société heureuse et prospère si la loi et l'autorité sont ouvertement défiées et méprisées. Mais encore faut-il que les lois soient applicables et conformes à la justice et au bien commun.

**Pour compléter le fichier de
nos abonnés et satisfaire
aux exigences des Postes**

il nous manque encore

12.000 CARTES

**Si toutes ces cartes étaient
signées, cela représenterait
pour "Le Travail" une économie
de \$6,000.00 par année**

**1. Nous tenons des cartes à la disposition de tous les syndicats abonnés.
Il suffit de les demander.**

2. Roger McGinnis, publiciste du journal, sera dans la région de Québec, cette semaine, à la disposition des syndicats. On l'atteint aux bureaux de la C.T.C.C.

Un dernier effort, s.v.p.